

L'Écho Chapellois



Edito

Chapelloises, Chapellois,

Il y a 3 ans, la Commission Médiathèque et Développement Culturel s'était fixée comme objectif de redonner à la culture, sa place au sein de notre commune.

Nous avançons petit à petit dans ce sens ; de beaux projets ont déjà vu le jour :

-Notre bibliothèque est devenue Médiathèque « Florence Arthaud » grâce à notre appartenance au réseau des bibliothèques de Vallons de Bretagne communauté (VHBC) et a connu quelques travaux de rénovation que nous allons poursuivre .

-Mise en place de sculptures sur le terrain de la Vigne et autour de l'église en partenariat avec Mari Gwalarn, artiste plasticienne sur la commune qui a proposé des ateliers pour les enfants, afin de développer l'art plastique sous différentes formes.

- Création de 2 parcours artistiques et poétiques avec la Compagnie TRALEMANI .

Nous poursuivons notre chemin et continuons dans cette dynamique pour que la culture vienne à vous et que ce simple moment de découverte devienne un instant de partage et de convivialité.

En poussant la porte de notre médiathèque « Florence Arthaud », venez contempler l'exposition de l'artiste Marion Dain « A pleines mains » photographies accompagnées de poèmes haïkus et aussi célébrer la poésie qui est à l'honneur pour ce 25^{ème} printemps des Poètes.

Notre médiathèque est toujours à l'affût pour vous proposer un large choix de livres et des services d'emprunts (réservation sur le site des bibliothèques des Vallons, réservation avec la navette de la bibliothèque départementale et l'accès aux livres/ documents dans les autres bibliothèques du réseau).

Une étude sur l'évolution de l'offre documentaire du réseau des bibliothèques avec VHBC est en cours. Notre commission suit de près, pour apporter une offre meilleure et juste sur notre territoire afin de satisfaire au mieux les adhérents.

Nous poursuivons aussi notre projet culturel « Les 4 saisons à la Chapelle Bouëxic » avec la Compagnie TRALEMANI , nous préparons un 3^{ème} parcours que les chapelloises et chapellois pourront découvrir en début d'été, le Dimanche 2 Juillet.

Nous sommes en perpétuelle réflexion et essayons de mettre tout en œuvre à notre échelle afin que la culture vienne petit à petit et s'installe dans notre commune durablement.

Lauriane MAFILLE,
conseillère municipale déléguée à la Médiathèque et
au développement Culturel.

Numéro 135
Avril 2023

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 7
- Tribune d'expression P 8
- Vie Culturelle et Economique P 9 à 14
- Associations P 15 à 18
- Les Comptes-rendus P 19 à 23
- Mémento P 24

Classes 3

La journée des Classes 3 aura lieu le Samedi 30 Septembre 2023 à partir de 16h00. Plus d'informations page 2.

La Chapelle-Bouëxic
Labellisée
« Terre de Jeux »



O n mange ensemble.



Lors de chaque parution de votre magazine communal, *Bouëxic Accueil* vous propose une description des activités proposées. Ce mois-ci, nous mettons à l'honneur "**On mange ensemble**".

Ce rendez-vous a été créé il y a déjà plus de 10 ans et se faisait sous différentes formes pour devenir aujourd'hui un déjeuner au restaurant scolaire.

Le principe reste cependant le même : discuter de la pluie et du beau temps entre aînés de la commune, autour d'un copieux repas.

Chaque 1^{er} mercredi des vacances scolaires, Valérie vous concocte un menu digne d'un grand restaurant (apéritif, entrée, plat, salade, fromage, dessert et café). En février dernier, c'était "Cuisse de canette".

Ce moment de convivialité est prisé de tous et les 16 places sont rapidement occupées. C'est pourquoi la mairie procède à des rotations régulières afin de permettre à tous les habitants d'y participer. Le tarif reste inchangé, 7€ par personne.

La prochaine date sera au **Mercredi 19 Avril**. Les inscriptions se font à la mairie auprès d'Olivier.



C lasse 3 : Réservez la date !

3

Cette année, la classe 3 vous donne rendez-vous le **Samedi 30 Septembre 2023 à partir de 16 h**, pour une journée sympathique et conviviale ouverte à tous !

Elle compte sur vous pour cette belle journée qui débutera à l'église et sur le terrain de la vigne pour se poursuivre à la salle des fêtes avec un repas et une soirée dansante !

La prochaine réunion de préparation aura lieu **le vendredi 14 avril 2023 à 20h30** à la salle de convivialité de la salle des sports. Nous y attendons toutes les personnes des classes 3 qui veulent aider à l'organisation de cette journée ! Pour plus de renseignements et une pré-inscription, vous pouvez contacter **le 06 86 44 77 21** On compte sur vous !

T our de Bretagne.



La 56^{ème} Edition du Tour de Bretagne Cycliste se déroulera du **25 avril au 1er mai 2023**. Il traversera notre commune le **Dimanche 30 Avril 2023**. En provenance de de Guignen, Le Plessis Thuaux / La Balais / Rue de Villeneuve / Rue de la Guée

puis direction Val d'Anast. L'horaire approximatif de passage **est fixé vers 12h50**.

Jumelage avec le 2ème RMAT à Bruz.



Depuis 10 ans, la Commune a tissé des liens privilégiés avec le 2ème RMAT (2ème Régiment du Matériel) de Bruz. Souhait conjoint qui permet à l'armée de garder des liens avec la population et la Commune de La Chapelle-Bouëxic, d'accueillir du matériel lors des cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.

Le mardi 16 Mai, en matinée, aura lieu une passation du commandement sur le terrain de la Vigne avec un défilé vers la salle des fêtes. Cet événement est ouvert à tous. Les enfants de l'école, en accord avec les enseignants pourraient y être associés. Une information plus précise sera transmise sur l'application mobile « Panneau Pocket ».

Liens d'amitié avec Vigeois en Corrèze.



Depuis 2010, la Commune de La Chapelle-Bouëxic a lié des liens avec Vigeois, Commune de 1300 habitants.

Des échanges entre habitants ont eu lieu lors des week-ends de l'Ascension, des échanges entre les clubs de football Jeunes notamment.

Mis en sommeil en raison du COVID, cet échange va reprendre et les **18-19-20-21 Mai**, nous accueillerons une délégation de Vigeoyeuses et de Vigeoyeux.

Des moments festifs ouverts à toutes et à tous dont le programme sera diffusé vers la fin avril.

La reprise de ces échanges avec les adolescents, voire les enfants de l'école, ou d'autres idées pour apporter des moments de découverte, de connaissances, d'une autre région. Toutes personnes intéressées pour intégrer le groupe d'organisation peut appeler la Mairie au **02.99.92.01.15**

Voici un exemple d'échanges : Le 17 Février dernier, dix-huit jeunes U11 et U13 du FCPA (Football-club pays d'Anast) se sont rendus à Vigeois (Corrèze), pour participer à un tournoi de futsal.

Les équipes de Vigeois participeront au Tournoi du FCPA les 10 et 11 Juin 2023



Jeux Olympiques : Terres de jeux

Depuis maintenant 1 mois, suite à décision du Conseil Municipal, la Commune fait partie des Communes labellisées « Terre de Jeux ». Cette inscription permettra l'organisation d'actions diverses autour de la pratique sportive ou d'activités physiques, pour nos ados et les enfants de l'école, mais aussi l'ensemble des habitants. A suivre donc...



Demande d'extrait acte d'état civil.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Nouveau ! Vous avez besoin d'un extrait d'acte de naissance pour vos démarches administratives ?

Vous pouvez faire la demande **directement en ligne** sur service public : www.servicepublic.fr

Cliquer sur l'onglet Fiches pratiques par thèmes / Puis Etat Civil / Acte d'état civil.

Il vous suffit de remplir le formulaire en ligne.

Votre extrait vous sera ensuite transmis par courrier, à votre domicile, quelques jours après.

Important : Cette démarche est gratuite. « Ne cliquer pas » sur des sites qui vous demandent de payer pour cette démarche.

Modification circuit scolaire



Le formulaire de demande de modification de circuit scolaire est en ligne sur le site www.lachapelleboueix.fr dans la rubrique actualités.

La procédure reste inchangée. Le formulaire doit être déposé en Mairie avec les pièces demandées **dès que possible et avant mi-mai**. Toute demande fera l'objet d'une transmission

du Maire de la commune. Le service Transport de la Région traitera au plus tôt les demandes transmises avec avis positif ou négatif.

Recensement Citoyen

Chaque jeune de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Sont concernés par la 2ème période de 2023, tous les jeunes **nés en Avril et Juin 2007. Ils doivent se faire recenser avant la fin du 3ème mois qui suit ses 16 ans.** Si votre 16^e anniversaire est le 12 Avril 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 Avril 2023 et le 30 Juillet 2023.

2 solutions se présentent à vous :

1°) Recensement en ligne : Vous pouvez faire la demande directement en ligne sur Service Public. « Cliquer sur **Recensement citoyen** ». Ce service est accessible avec un compte Service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous devez fournir votre Carte nationale d'identité ou passeport valide et votre Livret de famille à jour.

Votre recensement est terminé. Il ne vous reste plus qu'à retirer votre **attestation de recensement** à la Mairie une fois que celle-ci sera signée par le Maire.

2°) En vous rendant directement à la mairie (ou votre représentant légal) durant cette période, munis du livret de famille et de votre carte d'identité ou passeport valide.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15 Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc



Départ en retraite.

Nous étions nombreux le vendredi 03 mars pour le pot de départ à la retraite de Lydie CARVILLE. Après 32 années passées à la commune en tant qu'agent communal, il était important de la mettre à l'honneur. L'émotion était présente pour bon nombre d'entre nous.

Lydie a tenu le bureau de l'agence postale mais était aussi présente à l'école pour accueillir les enfants le matin et faisait également la surveillance de la cours le midi avec Fabien VOISIN. Il lui a fait la surprise de venir ; ce qui lui a valu une belle émotion.

Lydie s'occupait du ménage de la Poste et de la Mairie, des sanitaires extérieurs de la commune et du ravitaillement des produits d'entretiens. Elle gérait aussi les réservations, l'entretien et les états des lieux de la salle polyvalente. Dévouée au service public, irréprochable, Lydie a exercé son métier toujours avec le sourire et la bonne humeur.

Afin de préparer son remplacement, nous avons dans un premier temps regardé au sein de nos agents. Mais malgré notre anticipation, nos choix de recrutement n'ont pas été concluants. Et puis, au hasard d'une conversation, du concours de circonstance, nous avons recruté Mathie JUPIN, qui par ses compétences et sa motivation a fait la différence. Après quelques jours passés au côté de Lydie pour se former, elle a pris ses marques. Elle a permis à Lydie de partir sereine, en ayant passé le relais.

Merci pour tout et très belle retraite.



Lydie CARVILLE au centre, entourée de Roger Morazin, Mathie Jupin, Eric Neveu et Marie-Claire Ruault-Dubord.

(Credit Photo Yvan Foucard)

Plantation d'arbres fruitiers par les enfants de l'école.

Dans le dernier Echo Chapellois, vous aviez pu lire qu'une classe de Toute Petite Section et Moyenne Section de la classe de Mme MOULARD Fabienne s'était déplacée sur le terrain de la Vigne. Cinq pommiers avaient été plantés autour de la Vigne. Les employés des services techniques avaient pu expliquer aux « jardiniers en herbe » les différents éléments de l'arbre (tronc, branches..).

Afin de poursuivre cette initiation, le 6 février dernier, les 2 classes de Petite Section et de Moyenne Section sont revenues sur le terrain de la Vigne. A cette occasion, Jean-Paul Hignet a pu réaliser devant eux, le greffage de 5 poiriers. Il en a profité pour leur expliquer à quoi servait le greffage et quels outils sont utilisés pour cette pratique. Les élèves reviendront régulièrement constater l'évolution et notamment la floraison des pommiers, mais aussi le suivi des greffons de poiriers.



*Les enfants de la Classe de TPS - PS - MS
Classe de Mme SECQ Sylvie
Ecole de la Roche Pourrée*

*Les enfants de la Classe de
TPS - PS - MS
Classe de Mme MOULARD Fabienne
Ecole de la Roche Pourrée*



Gérer mes Biens Immobiliers : information importante !

1. GMBI, qu'est-ce que c'est ?

« Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) est une nouvelle fonction du portail impots.gouv.fr. Elle permet à toutes les personnes qui sont propriétaires d'un bien immobilier de voir comment ces biens sont référencés par l'administration fiscale. C'est aussi l'outil par lequel les propriétaires remplissent leurs obligations fiscales, d'une part pour déclarer la situation d'occupation des locaux d'habitation, et d'autre part pour remplir leurs obligations en cas de travaux. En effet, GMBI sert principalement à établir les impositions de la fiscalité directe locale : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les logements vacants, mais aussi les taxes d'urbanisme en cas de travaux. La mise en place de GMBI est donc à la fois un projet de modernisation et de simplification importante, et un outil permettant de fiabiliser les impositions et d'éviter des contentieux (en particulier de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

2. Quelles sont les démarches pour les propriétaires ?

Depuis le 1er janvier 2023, tous les propriétaires ont une nouvelle obligation fiscale à accomplir en ligne sur leur espace sécurisé : ils doivent confirmer à l'administration fiscale qui occupe leur propriété. Cette démarche obligatoire doit être réalisée **avant le 1er juillet 2023**. Si vous êtes propriétaire de votre logement et que vous l'occupez comme résidence principale, il suffit de 4 clics pour faire la déclaration. Le formulaire est déjà pré-rempli, et si votre logement comporte plusieurs locaux, par exemple un appartement plus une cave et une place de parking, la déclaration est réalisée en une fois pour tous les locaux de son logement. Cette démarche simple vous permettra de bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si la déclaration n'est pas faite, votre logement sera imposé comme une résidence secondaire et vous devrez payer une taxe d'habitation à taux plein. Si vous êtes propriétaire d'un logement que vous donnez en location, vous devez indiquer sur GMBI qui sont vos locataires et depuis quand ils occupent votre logement. De cette façon, la taxation est adressée à la bonne personne. Par souci de simplification, les occupants déjà connus sont pré-remplis. Il vous suffira de confirmer les informations et d'indiquer quel est le montant du loyer mensuel qui est prévu dans le bail. Pour le cas où le locataire a quitté le logement, il suffit de renseigner sa date de départ.

Attention ! Cette obligation concerne même les propriétaires qui ont donné leur bien en gérance dans une agence ou un syndic. Ils doivent donc demander au gestionnaire de bien de leur adresser toutes les informations nécessaires.

3. Que faire lors de travaux ?

Si vous êtes propriétaire et que vous réalisez des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation de votre logement, vous devez déclarer l'achèvement des travaux sous 90 jours pour éviter une pénalité. Depuis le 1er janvier, le suivi des travaux est réalisé automatiquement par un échange informatisé entre les services locaux de l'urbanisme et les services fiscaux. Les propriétaires sont automatiquement contactés à la date prévue pour l'achèvement des travaux. Cette démarche automatisée évite les oublis et les majorations pour déclaration tardive. Si jamais le chantier a pris du retard, il vous suffit de donner une nouvelle date prévisionnelle de fin de travaux. Lorsque le chantier est terminé, il vous suffira de compléter les données qui permettront de déterminer la taxe d'urbanisme et la future taxe foncière, et vous pourrez par la suite payer directement en ligne les taxes d'urbanisme dues à la commune.

4. Qui contacter pour faire ses démarches ?

Les obligations déclaratives s'appliquent à tous les propriétaires, y compris si leur situation n'a pas changé depuis plusieurs années. Le législateur a prévu une amende de 150 euros par local en cas de refus d'accomplir ces démarches. Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'informations supplémentaires et d'un accompagnement :

- sur impots.gouv.fr, avec des pas à pas, des foires aux questions, des vidéos.
- un numéro de téléphone dédié a été mis en place : le 0 809 401 401. Ce sont des agents de la DGFIP qui vous répondent, sur des horaires élargis, de 8h30 à 19h00, tous les jours de la semaine.
- les personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec internet bénéficieront d'un accompagnement pour accomplir leurs formalités, au plus près de chez elles, dans les espaces France Service (les permanents des France Service ont été spécifiquement formés par la DRFiP 35)
- elles peuvent également demander un rendez-vous physique ou téléphonique à leur service d'impôts
- Elles peuvent enfin également se rendre au sein de leur service des impôts des particuliers, le matin, de 9h00 à 12h00, du lundi, au vendredi

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

A toutes et à tous,

Gérer une commune avec comme seul objectif l'intérêt des habitants, la préparation de l'avenir de la commune demande une attention de chaque jour.

Lors du Conseil Municipal du 9 Janvier 2023, il a été présenté une proposition de construire un ensemble de 12 logements T2 T3 avec l'opérateur du Département d'Ille-et-Vilaine, Néotoa. Il a fallu réagir vite sous peine de perdre une proposition qui permettra de satisfaire une demande et une promesse. Il y a eu débat car ces 12 logements (à locations modérés) seront construits sur 3 niveaux sur le terrain en dessous de la Boulangerie, terrain que la Commune avait acheté. Ces logements seront destinés à des personnes âgées valides ou des jeunes qui souhaiteraient se rapprocher du bourg, près des commerces ou services. Il y aura évidemment d'autres rencontres pour affiner ce projet, nouveau service proposé pour la Commune.

Lors du Conseil Municipal du 6 Février, il a été proposé l'achat d'un terrain près de la salle polyvalente pour réaliser une réserve foncière suite à la vente d'un autre terrain (acheté en son temps) au cabinet dentaire. Il nous est reproché de solliciter des subventions car ce sont nos impôts.

Sauf à changer ce principe au niveau national, pourquoi La Chapelle-Bouëxic se priverait-elle de subventions pour ses projets ?

En ce début de Printemps, notre Commune est le lieu de nombreux chantiers marquants pour notre avenir et notre qualité de vie.

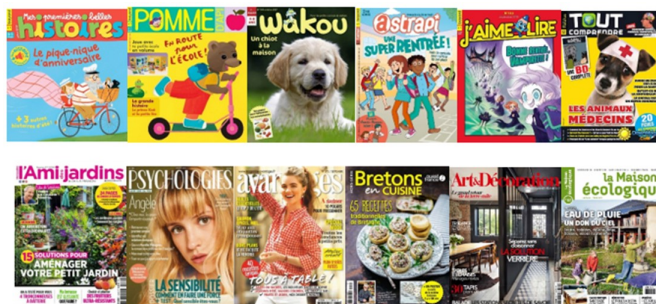
Ensemble ! Poursuivons notre dynamique !

La Chapelle Autrement !

La liste « La Chapelle Autrement ! » n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro de l'Echo Chapellois.

Médiathèque Florence ARTHAUD

Point Presse à la Médiathèque.



Depuis les travaux d'aménagement réalisés pour améliorer votre accueil à la médiathèque, les magazines ont changé de place et se trouvent maintenant au rez-de-chaussée. Cela afin de créer un espace de convivialité propice à la lecture. Tous les magazines sont consultables sur place (Venez vous installer dans notre canapé rouge !) mais vous pouvez également les emprunter si vous préférez les lire tranquillement à la maison.

Rappel des titres disponibles à la médiathèque :

Pour les enfants : **Mes Premières Belles Histoires, Pomme d'Api, Wakou, Astrapi, J'aime Lire, tout comprendre Junior**

Pour les adultes : **L'Ami des Jardins et de la Maison, Psychologies, Avantages, Bretons en cuisine, Art&Décoration, La Maison Ecologique, au Fil du Temps**

Avis aux jardiniers de la Chapelle-Bouëxic ! C'est la saison du jardin !

Le printemps est là et notre grainothèque aussi ! Vous y trouverez toutes sortes de graines : fruits, légumes, fleurs... Récoltées et séchées localement.

Des sachets sont également à votre disposition. La grainothèque fonctionne sur un système d'échange et de dons. Si vous avez des graines en trop, n'hésitez pas à les déposer à la médiathèque.

La grainothèque accepte les graines issues de préférence de pratiques biologiques, de l'autoproduction ou de petits producteurs. Les graines issus d'hybrides F1 sont interdites. Il est important d'inscrire le nom et la variété de la plante dont vous apportez les graines. De même, la date de récolte est importante.

Grainothèque

Semences à Partager

Prenez, déposez, librement
les graines qui vous plaisent

Renseignements sur place ou au 02.99.92.05.71

La Bibliothèque recherche des bénévoles.

Vous aimez les livres, le contact avec les gens, les enfants ? Vous avez envie de participer à la vie de votre commune ? Vous êtes les bienvenus comme bénévoles à la bibliothèque !

Pour tout renseignement :

A la médiathèque,
19, rue de la Mairie,
au 02 99 92 05 71
ou bmlachapelle-bouexic@gmail.com



Vie Culturelle et Economique



Après plus de 25 années de bénévolat, Léone MASSON a fait ses adieux à la bibliothèque. Au nom de toute l'équipe, de la municipalité et des habitants de la Chapelle-Bouëxic, nous tenions à la remercier pour toutes ces années au service de la commune. Merci Léone pour ta gentillesse, ta disponibilité et le rire jamais loin. Et à très bientôt... à la médiathèque bien sûr !

**Stage de Cape et d'épée !
Théâtre et escrime**

Pour Adultes et Ados à partir de 13 ans

AVEC
**ALICIA
DU COUSTEL**
COMÉDIENNE DANSEUSE
ESCRIMEUSE

LE 24 AVRIL / 10H-16H
SALLE POLYVALENTE - LA CHAPELLE BOUEXIC
AMENEZ VOTRE PIQUE-NIQUE !

Après le succès de la première session à l'automne dernier, la médiathèque vous propose une nouvelle initiation gratuite au théâtre et à l'escrime avec Alicia Ducoustel, comédienne et escrimeuse, pour un stage "Cape et d'épée" !

Rendez-vous lundi 24 avril, de 10h à 16h, à la salle polyvalente. Pensez à apporter votre pique-nique ! Gratuit, sur inscription. A partir de 13 ans. ATTENTION, places limitées !

Renseignements et inscriptions à la médiathèque, 19, rue de la mairie, 02.99.92.05.71, bmlachapellebouexic@gmail.com

Avec Mari Gwalarn, faites un petit tour en Pharendole, et plein de bricolages en carton les 22 et 23 et 27 et 28 Avril 2023.



le maître des lumières

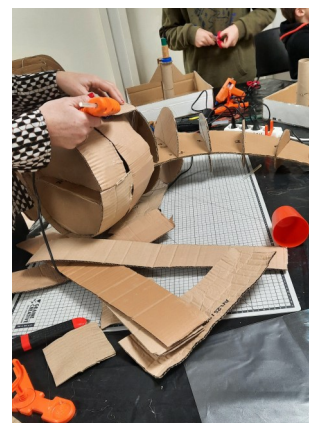
Durant quatre après-midis au cours des vacances scolaires de février, les familles du secteur sont venues découvrir la sculpture en carton et le fonctionnement de la bidulothèque, en libre accès, à la salle associative de la Chapelle-Bouëxic. Ce tout nouvel espace situé au rez-de-chaussée de la salle des fêtes est spacieux et parfait pour se rassembler autour des pratiques créatives.

Constatant le succès de cette rencontre, l'artiste Mari Gwalarn vous propose de réitérer l'expérience pendant les vacances de pâques, **les 22 et 23 et 27 et 28 avril 2023**, dans cette même salle, de 14h à 17h30. (Entrée libre)

Dans une ambiance conviviale, venez donc assembler, entre autres bricolages, les créatures et structures monumentales issues de deux collaborations de l'artiste pour 2023/2024, avec ses collègues du milieu de l'illustration, Juliette Pinoteau (*Pharendole*) et Bruno Brucero (*Les crapoussins*).

lègues du milieu de l'illustration, Juliette Pinoteau (*Pharendole*) et Bruno Brucero (*Les crapoussins*).

Pour tout renseignement, écrivez à l'artiste :
mari.gwalarn@hotmail.fr ou 06.24.15.63.70



Un atelier à faire en famille

Et où en sont les sculptures d'animaux des enfants ?

Depuis quelques temps, la sculpture des CM2 de l'école la Roche Pourrée, *Brainless et les animaux*, conçue et construite avec Mari Gwalarn est exposée à l'entrée du site de la vigne, près de l'église.

Ce printemps, vous pourrez enfin découvrir les autres créations issues de la résidence de l'artiste au sein de l'établissement en 2021/22, dans le cadre d'une expérimentation du programme éducatif artistique et culturel, et du projet annuel.

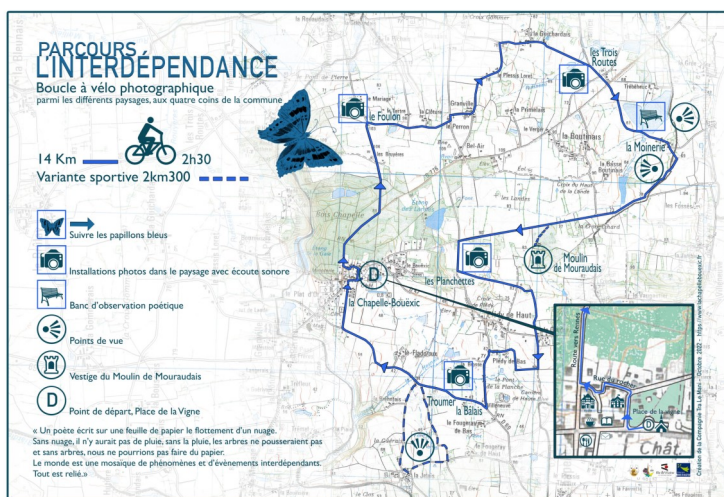
Ces modules seront installés progressivement dans l'espace public et le centre bourg, après avoir été présentés au sein de l'école dans leur ensemble.



Deux promenades en famille à pied ou à vélo sur la Commune.

Réalisés par des chapellois pour les chapellois (et tous les curieux!), *Les Quatre Saisons de la Chapelle-Bouëxic* est une proposition de parcours pour re-découvrir les paysages de notre commune, embellie d'œuvres artistiques originales et de témoignages d'habitants en écoute (pour l'instant) sur son smartphone.

Au départ de *La Place de la Vigne*, à côté de l'église, vous pouvez prendre le départ d'une boucle d'1km300 dans le bourg « *La Beauté* » et/ou d'un circuit de 14km « *L'Interdépendance* » !



Vous pourrez obtenir des cartes des parcours à la Poste, à la Médiathèque ou en téléchargement sur le site de la mairie : <https://www.lachapellebouexic.fr/listes/les-quatre-saisons-de-la-chapelle-bouexic-parcours-poetiques/>

Et le **DIMANCHE 2 JUILLET 2023** : venez participer à l'INAUGURATION du 3ème parcours : « *La curiosité* », une nouvelle promenade poétique de 3,8km !! Accès libre et gratuit, à tout moment !!

Un soir, une Ile à La Chapelle-Bouëxic.



Le Mardi 25 juillet prochain, Boum Boum Productions s'invite dans votre commune. Nous vous proposons une soirée sur le thème du Lindy Hop et de la danse swing.

Au programme, à partir de 18h30, ouverture du site de « *La Vigne* » avec des artistes et des artisans locaux.

A partir de 19 heures, lancement d'une initiation à la danse lindy hop avec l'association Danse Addict puis la soirée continue avec le groupe des Sassy Swingers. Le dance-floor va chauffer, prévoyez vos chaussures de bal.

Vous pourrez sur le site vous restaurer et partager un verre entre amis. Des jeux seront également mis à disposition des enfants.

Entrée libre et gratuite.

Ouverture d'un salon de beauté.

Depuis Janvier 2023, Emmanuelle esthéticienne diplômée vous accueille, dans son studio de beauté « SUBLIM EMMA » situé 19, rue de Rennes, à La Chapelle.

Elle vous propose :

- Épilation du visage
- Beauté du regard (rehaussement, teinture, mascara semi permanent etc...)
- Extension de cils
- Maquillage semi permanent des sourcils
- Soins du visage
- Vernis semi-permanent & vernis classique
- Décatouage sans laser

Pour plus de renseignements, vous pouvez regarder le site et prendre directement rdv en ligne :

<https://www.planity.com/sublitemma-35330-la-chapelle-bouexic>

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Pour la contacter :

Tél: 06.45.03.50.11 - Facebook: PhibrowsEmma - Instagram: Sublim_emma

Fermeture hebdomadaire le mercredi



Fizznails.



Méline LECHAT a fondé son entreprise Fizznails en septembre 2022 à la Réunion aux Aviron, d'où elle est originaire puis elle est venue s'installer à la Chapelle-Bouëxic au 17 Rue de Villeneuve.

Après l'obtention de son bac technologique, elle s'est tournée vers le monde de l'esthétique et s'est inscrit dans une « formation de styliste onguulaire » qui a été validé en Avril 2022. Elle a pu ensuite enrichir son expérience dans un bar à ongles.

Elle vous propose diverses prestations autour de l'ongle

- le gel, le semi-permanent, le rallongement, les capsules, mais aussi les soins.

C'est une jeune femme très souriante et chaleureuse. Elle est patiente et très appliquée dans son travail.

Si vous aussi vous voulez sublimer vos mains, vous pouvez prendre rendez vous du lundi au samedi via Facebook : Fizznails

Instagram : fizznails35

☎ : 06 95 81 04 28

Elle saura répondre à vos besoins et vous fera passer un agréable moment.

Chez Tinou



Certains d'entre vous ont pu admirer lors du marché de Noël, les créations de Céline LAZARO. Elle a également réalisé des ours fabriqués au crochet qui ont été offerts lors de la cérémonie des vœux, aux bébés nés en 2022.

Depuis de nombreuses années, Céline est passionnée par le crochet. Petit à petit, elle a découvert ensuite « l'amigurumi ». Le mot amigurumi vient du japonais et désigne des peluches réalisées au crochet. Contrairement aux autres ouvrages de crochet ou même de tricot, les amigurumis sont en 3D : toutes les parois de la peluche sont crochétées avant de rembourrer celle-ci pour lui conférer son maintien et sa fermeté.

Céline s'est initiée puis perfectionnée en regardant des tutos sur internet. Cette passion est vite devenue envahissante. Les divers objets ou animaux prenaient de plus en plus de place.

Devant les encouragements et les yeux admiratifs posés sur ces animaux, elle a décidé de créer son entreprise « Chez Tinou ». Elle s'est spécialisée dans la création de décoration et mode au crochet. Les réalisations sur mesure sont également possibles.

N'attendez plus, pour consulter le [Groupe Facebook](https://www.facebook.com/groups/339085792840201/?ref=share) chez tinou <https://www.facebook.com/groups/339085792840201/?ref=share>

et contempler ses créations. **Contact : Céline LAZARO 06.21.53.40.20**

APY Renov



Depuis Octobre 2022, Yannick PENEL a créé son entreprise APY Renov qui vous accompagne pour la rénovation énergétique de votre maison et vous conseille pour faire des économies d'énergie.

Yannick PENEL a démarré en tant que prescripteur en bureau d'études bâtiment pendant 8 ans, puis a exercé les fonctions de thermicien et maître d'œuvre dans la rénovation énergétique des maisons individuelles depuis 9 ans. Suite à son emménagement en 2022 à La Chapelle-Bouëxic avec sa famille, il a souhaité accompagner les propriétaires

de maisons individuelles dans leurs projets d'économies d'énergie en fondant son entreprise APY Renov.

« Mon rôle est de vous aider à faire les bons choix pour rénover efficacement et durablement votre maison. Ma qualification RGE me permet de réaliser des **audits énergétiques**, ouvrant droit aux différentes aides et subventions de l'état (ANAH, MaPrimeRénov', etc.).

Au-delà de l'audit, je peux vous accompagner pour réaliser :

Une visite conseil : pour vous orienter dans l'amélioration globale de votre habitation ou pour comprendre et régler un problème spécifique (humidité, parois froides, surchauffe d'été...)

L'assistance avant achat immobilier : pour vous conseiller de manière objective dans le choix de votre futur chez vous. Pour en connaître les points forts et les points faibles, identifier les éventuelles pathologies et pouvoir chiffrer sa performance thermique ainsi le coût des travaux nécessaires à une rénovation thermique performante.

L'assistance à Maitrise d'ouvrage : pour vous accompagner dans la recherche et l'étude des devis d'artisans, dans les démarches d'obtention des subventions, etc.

Mon approche est basée sur l'échange et la pédagogie avec les propriétaires. La rénovation thermique efficace d'une maison est avant tout une rénovation adaptée aux besoins de ses occupants ! »

Pour en savoir plus, visitez son site internet : www.apy-renov.fr ou envoyez-lui un mail décrivant votre projet : contact@apy-renov.fr ☎ 07 63 99 40 53

TAICHI CHUAN ET BÂTON

Stage pour enfants de 8 à 12 ans

Salle multifonctions - La Chapelle-Bouëxic

Lundi 17 avril de 15h à 17h

Mardi 18 avril de 10h30 à 12h30

L'association Spirale propose une exploration ludique du Taichi chuan et du bâton.

Nous allons à partir de différents jeux et postures développer l'équilibre, la concentration, la coordination et la souplesse dans le respect de son partenaire.



Notre association propose aussi des cours, stages et ateliers pour adultes que vous pouvez consulter sur notre site :

[Association SPIRALE / Ille-et-Vilaine \(35\)](#)

O

n court ensemble !

ON COURT ENSEMBLE

Chaque mercredi soir



Départ 18h30,
Salle multisports
30 - 45 - 60 minutes
Allure 5:30 - 6:00 min/km

Chaussures de running et lumières
conseillées



Olivier 06.40.91.96.83. Educateur sportif

Olivier vous propose de courir ensemble chaque mercredi.

Départ à 18h30 de la salle multisports, pour une allure entre 5:30 et 6:00 min/km (11 et 10 km/h), sur des durées de 30 minutes à 1 heure.

Chaussures de running (terrain mixte) conseillées, ainsi qu'une lumière pour les séances avant le changement d'heure.

Renseignement auprès d'Olivier,

☎ 06.40.91.96.83

Ouvert à tous, sans inscription

Fête de la Musique

La Chapelle-Bouëxic
24 juin 2023 à 21H

Fête de la musique

Restauration sur place Dès 19h

Organisé par Bouëxic Animation

Infos sur :
Facebook : bouexicanimation
lachapellebouexic.fr

A vos agendas !

**Samedi 24 Juin 2023,
à 21 heures.**

Fête de la musique.

Infos sur

Facebook : bouexicanimation
Site internet : lachapellebouexic.fr
Et dans le prochain numéro de
l'Echo Chapellois.

Club de l'amitié.



Une nouvelle présidente a été élue au Club de l'amitié. Mme TIGER Marie-Thérèse succède à Mr LEVEQUE Maurice.

Désormais le bureau se compose ainsi Présidente : Mme TIGER Marie-Thérèse, Vice-Président : Mr LEVEQUE Maurice. Trésorière : Mme LAR-CHER Marie-Thérèse. Secrétaire : Mme BOUETEL Yvette. Membres : Isabelle AMINOT, Edouard CHEMINEL , Josette LAMORT, Maryvonne LEGENDRE.

Le repas du Printemps aura lieu **le 15 Avril prochain**, à la salle polyvalente. N'hésitez pas à vous inscrire !

L'Amicale Laïque :

Nous avons terminé l'année 2022 sur les chapeaux de roues (sapins de Noël, chocolats, spectacle de Noël, père Noël à l'école...). Eh bien l'année 2023 s'annonce tout aussi passionnante...

Effectivement, cette année l'école de la Roche Pourprée s'est lancée dans un grand projet HIP-HOP réunissant toutes les classes. Chaque classe va bénéficier de 7 cours de HIP-HOP encadré par Clément (intervenant extérieur agréé). Lors de ces cours, Clément a pour mission de faire découvrir les bases du HIP-HOP à chaque classe afin que celles-ci puissent préparer une grande représentation devant tous les parents le 5 Mai à la salle du Rotz.

Ce super projet (car oui, cela devient de plus en plus rare de voir de tel projet dans une petite école comme la nôtre) a bien sûr un coût financier que l'école et la mairie ne pouvaient pas assumer seules. L'ALCB ne voulant pas que ce coût soit répercuté sur les familles des élèves, a décidé de se relever les manches en organisant diverses actions et événements tout au long de l'année scolaire.

Notre dernier gros événement en date fut notre week end théâtre.



L'ALCB a la chance d'avoir un partenariat depuis plusieurs années avec la troupe « le pied en coulisses » de Guichen qui accepte de jouer tous les ans un nouveau spectacle durant deux représentations et cela gratuitement afin de récolter des fonds pour l'ALCB.

Cette année ce fut un franc succès puisque les deux représentations ont fait salle comble. Une première depuis que ce partenariat est mis en place, pour le plus grand plaisir de la troupe mais aussi de l'ALCB.



Ce week end n'aurait pas pu être aussi réussi sans le soutien des parents bénévoles qui ont répondu présents que ce soit par la réalisation d'un gâteau ou par leur disponibilité le temps du week-end. Nous souhaitons encore une fois, les remercier.

Les goûters HIP-HOP :

Tout au long de l'année scolaire, nous avons un fil rouge qui est sur le point de se terminer : Les GOUTERS HIP HOP ! Cela consistait à une vente de gâteaux tous les 15 jours, le vendredi soir après l'école. Chaque classe a été responsable d'une vente. Nous avons pu voir l'investissement des enfants mais aussi des parents qui ont donné un coup de mains lors de ces ventes, qui ont réalisé les gâteaux à vendre quand c'était la classe de leur enfant qui était chargée de la vente... Sans oublier les autres parents d'élèves qui ont joué le jeu en venant acheter les parts de gâteaux. Merci à tous

Si vous n'avez pas encore participé, n'hésitez pas à venir à notre dernière vente de gâteaux, le vendredi 14 avril 2023 à partir de 16h30. Les premiers arrivés auront les plus grosses parts de gâteaux ☺...

Bien sûr l'ALCB a pour mission d'aider à financer les projets éducatifs de l'école mais l'ALCB ce n'est pas que ça ! Ce sont aussi des moments de convivialité tout au long de l'année.

Galette des Rois

Nous avons débuté cette année par un moment convivial autour de la galette des rois. Nous avons profité de ce moment tous ensemble pour remettre les lots aux gagnants de nos divers concours de fin d'année (concours de dessin, concours de pâtisserie...).



Chasse aux oeufs
Lundi 10 avril 2023
 Théâtre de la Vigne (près de l'église) à la Chapelle Bouëxic

11h Troc aux jouets: Donne une deuxième vie à tes jouets
 Tu déposes ton jouet en bon état dans la zone troc (avec l'accord de tes parents) et si tu le souhaites tu peux en récupérer un autre.
Les jeux non choisis seront donnés à une association caritative

11h30 : chasse aux oeufs
 3€ par enfant pour 3 oeufs à récolter
Cherchez bien... Il y a un oeuf en OR!
 Réservation conseillée

11h30: chasse à l'apéro
 3€ par adulte pour 3 jetons à récolter
Cherchez bien... Il y a un jeton en Or!
 Réservation conseillée

12h00 : Apéro et Galettes Saucisses
 2.50€ la galette saucisse
Pensez à réserver votre galette saucisse

Réservation au 06 84 88 17 10 ou par mail à:
alcb.larochepourpree@gmail.com

LUNDI DE PAQUES : Chasse aux œufs

Notre prochain événement convivial sera le lundi de Pâques lors de notre chasse aux œufs au niveau du théâtre de la Vigne.

Lors de cette matinée, vous pourrez trouver un **troc aux jouets dès 11h00**

Une chasse aux œufs pour les enfants à partir de 11h30 avec une zone réservée au moins de 3 ans

Mais nous n'avons pas oublié les grands enfants car il n'y a pas d'âge pour s'amuser. C'est pour cela que nous organisons aussi une chasse à l'apéro !

Et comme après l'effort, il y a toujours le réconfort, vous pourrez déguster à partir de 12h00 une bonne galette saucisse.

Si vous n'avez pas encore réservé votre place, votre galette, votre chasse... nous vous conseillons de le faire rapidement en envoyant un mail à alcb.larochepourpree@gmail.com

Fête de l'école

Nous clôturerons cette saison par la fête de l'école au mois de juin.

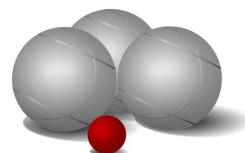
Comme tous les ans, la fête de l'école aura lieu le troisième samedi du mois de juin soit le samedi 17 juin autour de la salle des fêtes. Mais cette année, il y aura quelques changements. Les enfants réaliseront leur spectacle de fin d'année dès le matin (à partir de 11h00) chacun leur tour. Les stands et jeux (poneys, châteaux gonflables, chamboule-tout...) ouvriront par la suite afin que la fête puisse continuer toute l'après-midi. Vous pourrez vous restaurer tout au long de la journée auprès de nos différents stands Galettes saucisses, frites, crêpes, gâteaux, bonbons, glaces, ...) mais nous vous conseillons de réserver...

Nous aurons besoin de bénévoles pour installer les stands, pour les ramasser en fin d'après-midi... Mais aussi pour tenir un stand durant 30min, 1h ou plus selon vos disponibilités. N'hésitez pas à nous contacter par mail alcb.larochepourpree@gmail.com ou à venir à notre réunion de préparation, le vendredi 12 mai à la salle des associations. On compte sur vous.

Le concours de boules

Avec l'arrivée des beaux jours, le concours de boules revient !

Il aura lieu pour la première partie de mi avril au 15 juin. Puis pour la seconde partie, du 15 Juin au 15 octobre 2023.



Nous modifions notre système d'inscription au concours de boules. Il n'y aura pas de réunion. Tout se fera par mail. Pour vous inscrire, envoyez un mail à communication@lachapellebouexic.fr **pour le 12 Avril dernier délai. Important : ne vous engagez que si vous êtes disponible** pour le bon déroulement du concours.

A la fin des inscriptions, un tirage au sort aura lieu en interne et nous vous communiquerons par mail vos poules. Pour des raisons d'organisation et de disponibilité des terrains, nous limitons les inscriptions à 40 équipes.

Patrick LEMOINE

Réunion du 9 Janvier 2023

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapellebouexic.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

FINANCES : Réflexion autour du prix du restaurant scolaire :

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la question d'augmenter le prix du repas pouvait être rediscutée en début d'année 2023.

M. Le Maire rappelle que le déficit de l'année scolaire 2021-2022 était de 9470 euros et que les prix des denrées, des charges du personnel, de l'eau et de la gestion des déchets va augmenter en 2023 à hauteur de 18 centimes/repas. M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 14 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'augmentation de 0.10 centimes du prix du repas. Le montant passe donc d'un montant de 3.80 euros à 3.90 euros.

RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du contrat d'Emmanuel PAIMBOIN service cantine :

M. Le Maire propose que la commune puisse faire appel à Emmanuel PAIMBOIN de manière ponctuelle en cas de besoin de remplacement sur le service à la cantine. M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, de faire appel à M. PAIMBOIN en cas de besoin de remplacement. Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : Nombre de votants : 12. Pour : 14 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0 Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, valide le recrutement ponctuel de M. PAIMBOIN en cas de besoin.

RESSOURCES HUMAINES: Indemnité gardiennage Eglise :

Monsieur le Maire donne lecture des circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 qui précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Pour l'année 2023, le montant sera identique au montant réglementaire soit 479.89 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 14 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 479.89 euros.

URBANISME : Projet de construction de logements avec Néotoa :

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de construction de 12 logements avec la société Néotoa est à l'étude, sur le terrain en contrebas de la Boulangerie.

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que les terrains devront être cédées pour 1 euro.

M. Le Maire donne lecture des éléments qui devront être repris dans la délibération le cas échéant.

M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 9 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 5 dont 1 pouvoir

M. Le Maire propose de recontacter Néotoa afin d'obtenir des précisions sur les éléments suivants :

Masques solaires (ombre sur les bâtiments) – hauteur du bâtiment et le positionnement des deux blocs de 6 logements.

Extension réseau eau potable Bourg :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'installation d'un cabinet dentaire et prochainement d'une micro-crèche, le raccordement à l'eau potable de ces deux équipements nécessite une extension du réseau.

M. Le Maire précise que ces travaux, estimés à 9714.60 euros HT seront supportés par la Commune.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. - Pour : 14 dont 2 pouvoirs. - Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve la prise en charge des frais d'extension du réseau d'eau potable, pour un montant de 9714.60 euros HT.

Réunion du 8 Février 2023

ADMINISTRATIF Répartition commissions :

M. Le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des commissions, suite à l'installation de Patrice SALMON au Conseil Municipal.

Suite aux échanges, la répartition suivante est proposée :

Représentations : désignation des délégués des Conseils Municipaux aux Comités de syndicats intercommunaux.

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES – VALLONS DE HAUTE BRETAGNE

Objet : Gestion des compétences déléguées par les Communes

2 délégués suite aux élections municipales du 15 Mars 2020 : MORAZIN Roger – BERNARDIN CORBES Emilie

2 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

BERNARDIN CORBES Emilie - LARCHER Ghislaine – HOUSSAIS Sylvie - PERON Virginie

3 – SYNDICAT D'ELECTRIFICATION 35

Objet : Gestion des travaux et maintenance d'électrification de la Commune : 1 délégué : CHAUDAGNE Michel

4 – CONSEIL D'ECOLE

Objet : Instance de relations avec les enseignants et des parents d'élèves élus : 1 délégué : - LEBRET Louissette

5 – DELEGUE DEFENSE

1 délégué : MORAZIN Roger

Commissions :

Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

PERSONNEL : Rédaction fiche de poste – Emploi du temps – Gestion des congés – Evaluation Remplacement et recrutement – Optimisation des moyens humains.

Présidente : RUAULT DUBORD Marie-Claire

PERON Virginie - TROUFFLARD Morgane

FINANCES : Préparation du budget – Suivi des dépenses et recettes.

Présidente : RUAULT DUBORD Marie-Claire

BERNARDIN CORBES Emilie – HOUSSAIS Sylvie - GUEHO Fabrice

APPELS D'OFFRES :

Membres titulaires : RUAULT DUBORD Marie-Claire – BERNARDIN CORBES Emilie -GADONNEIX Serge

Membres suppléants : – GUEHO Fabrice - LARCHER Ghislaine – TROUFFLARD Morgane.

VOIRIE – BÂTIMENTS - MATERIEL : Suivi de l'état des routes – Préparation des éléments décisionnels – Fauchage – Surveillance des bâtiments – Gestion des rénovations.

Président : SOULAIN Franck

GADONNEIX Serge – GUEHO Fabrice - LARCHER Ghislaine – SALMON Patrice

COMMUNICATION : Écho chapellois – Site internet : évolutions

Président : MORAZIN Roger

PERON Virginie – TESSIER David - MAFILLE Lauriane

VIE ASSOCIATIVE : Gestion des besoins particuliers – Subventions.

Président : MORAZIN Roger

HOUSSAIS Sylvie – TESSIER David - MAFILLE Lauriane

AFFAIRES SCOLAIRES : Suivi au quotidien – Équipement de l'école.

Présidente : Louissette LEBRET

PERON Virginie – TROUFFLARD Morgane.

URBANISME : Suivi des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme, des permis de construire, du lotissement du Pont-es-Frères – SPANC

Président : CHAUDAGNE Michel

GADONNEIX Serge – LARCHER Ghislaine – SOULAIN Franck

AMENAGEMENT ET ESPACES VERTS :

Président : GUEHO Fabrice

LEBRET Louissette – TESSIER David.

CITOYENNETE - JEUNESSE :

Présidente : TROUFFLARD Morgane

MAFILLE Lauriane – HOUSSAIS Sylvie

ASSAINISSEMENT RESEAUX : Suivi du dossier d'affermage avec la Saur – Gestion des réseaux Assainissement – Eau – Téléphone et haut débit – Éclairage public.

Président : CHAUDAGNE Michel

BERNARDIN CORBES Emilie – GADONNEIX Serge – LARCHER Ghislaine – Patrice SALMON

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Président : TESSIER David

GUEHO Fabrice

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET DEVELOPPEMENT CULTUREL :

Présidente : MAFILLE Lauriane

HOUSSAIS Sylvie – LEBRET Louissette – TROUFFLARD Morgane

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition des commissions comme décrite ci-dessus.

ADMINISTRATIF : Consultation Photocopieur :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a procédé à une consultation afin de renouveler les photocopieurs de l'école et la mairie dans le cadre du contrat en cours avec la société Konica Minolta et qui prend fin au 24/03/2023.

4 sociétés ont été consultées et leurs offres ont été analysées par la commission voirie-bâtiment-matériel qui s'est réunie le 31/01/2023.

M. Le Maire informe que la commission a retenu l'offre de la société Reprologie Bretagne et demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 14 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le choix de retenir l'offre de la société Reprologie Bretagne suite à la consultation pour renouveler les photocopieurs de l'école et de la Mairie.

RESSOURCES HUMAINES: Recrutement Agent de service à la cantine et garderie:

Suite au départ de l'agent occupant le poste Agent de service à la cantine et garderie, la commune a recruté un agent afin d'occuper ces fonctions à partir du 01/03/2023.

Madame Louise GEORGET dont le contrat prendra effet du 01/03 au 08/07/2023 inclus assurera ces fonctions et sera employée à hauteur de 10.23/35^{ème} (annualisé). Mme GEORGET sera rémunérée sur l'indice Majoré 353.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le recrutement de Louise GEORGET selon les modalités décrites ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement AESH sur le temps périscolaire :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une demande de la CDAPH, la commune a été sollicitée par la Directrice de l'école afin d'assurer un accompagnement d'un enfant en situation de handicap sur le temps périscolaire. La circulaire n°2017-084 du 03/05/2017 indique que tous les élèves en situation de handicap doivent avoir accès à ces temps : « Les activités périscolaires, même si elles n'ont pas un caractère obligatoire, ont vocation à être accessibles à tous les élèves sans exception. Les élèves en situation de handicap en bénéficient ».

M. Le Maire propose donc de recruter Mme Tiffany BESNARD, déjà employée en tant qu'AESH sur le temps scolaire par l'Education Nationale, pour une durée hebdomadaire de 2h30 et pour les périodes du :

16 Janvier au 10 Février inclus

27 Février au 14 Avril inclus

Mme BESNARD sera rémunérée sur l'indice Majoré 353.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le recrutement de Tiffany BESNARD selon les modalités décrites ci-dessus.

VII – RESSOURCES HUMAINES : recrutement Agence Postale :

M. Le Maire rappelle que Mme CARVILLE part en retraite le 1^{er} Mars 2023.

Afin de la remplacer dans les fonctions de gérante de l'agence postale, M. Le Maire informe les membres du Conseil qu'une procédure de recrutement a été lancée en Janvier et que la commune a reçu plusieurs candidatures dont celle de Mme JUPIN.

M. Le Maire propose donc de recruter Mathie JUPIN du 13/02 au 31/07/2023, et pour une durée hebdomadaire de 22h.

Mme JUPIN sera rémunérée sur l'indice brut 446, indice majoré 392.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le recrutement de Mathie JUPIN selon les modalités décrites ci-dessus.

VIII – URBANISME : Enquête publique le Brûlay – La Jossais – La Rivière de Courouët

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu plusieurs demandes de personnes souhaitant acquérir des chemins lui appartenant. Une enquête publique doit être organisée préalablement à la cession pour vérifier le respect de certaines conditions.

La Jossais :

La commune a été saisie d'une demande de particuliers, propriétaires au lit-dit la Jossais, pour l'acquisition du chemin rural n°1 en limite de leurs habitations. Il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

De constater la désaffectation de ce chemin rural n°1 situé à la Jossais.

De soumettre à enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural n°1.

De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les éléments ci-dessus.

Le Brûlay :

La commune a été saisie d'une demande d'un particulier, pour l'acquisition du chemin rural n°12 en limite de son habitation. Il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- De constater la désaffectation de ce chemin rural n°12 situé au Brûlay.
- De soumettre à enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les éléments ci-dessus.

La Rivière de Courrouët :

La commune a été saisie d'une demande d'un particulier, propriétaire des parcelles ZV 105 et 99 à la Rivière de Courrouët, pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n°28 et du chemin communal attenant au sud de celui-ci en limite de son habitation. Il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- De constater la désaffectation d'une partie du chemin rural n°28 et du chemin communal attenant au sud de celui-ci situé à la Rivière de Courrouët.
- De soumettre à enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°28 et du chemin communal attenant au sud de celui-ci.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les éléments ci-dessus.

URBANISME : Achat Terrain :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut acquérir un terrain situé dans le bourg au prix négocié avec la propriétaire du terrain cadastré ZR 293 et 296. M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14. Pour : 12. Contre : 0. Abstention : 3 dont 1 pouvoir

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

Approuve la proposition d'achat du terrain comme mentionné ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES : Réflexion autour d'un projet de terrain de foot à 5 :

M. Le Maire rappelle que dans le cadre des Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris en 2024, les communes peuvent bénéficier de subvention à hauteur de 80% en cas d'installation d'un terrain de foot à 5.

M. Le Maire indique qu'il va se renseigner sur les éléments relatifs à l'entretien et au coût de celui-ci, ainsi que sur les éventuelles subventions mobilisables pour d'autres équipements.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants : 14. Pour : 10. Contre : 0. Abstention : 5 dont 1 pouvoir

INFORMATION : Départ en retraite de Mme CARVILLE

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le départ en retraite de Mme CARVILLE aura lieu le vendredi 3 Mars, à 18h45, à la Salle Polyvalente.

AJOUT Ordre du jour : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France :

M. Le Maire rappelle que la Commune adhère chaque année à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). Le montant de l'adhésion pour l'année 2023 est fixé à 111 euros TTC.

M. Le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants : 14. Pour : 15 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'adhésion de la commune à l'AMRF pour l'année 2023 pour un montant de 111 euros TTC.

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr

Contacts :

accueil@lachapellebouexic.fr
finances@lachapellebouexic.fr
urbanisme@lachapellebouexic.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Florence Arthaud

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00

Mercredi

De 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi

sur rendez vous



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71

✉ communication@lachapellebouexic.fr



Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75



Permanences Conciliateur de Justice Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75

Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



ALSH Accueil de Loisirs

34 Placette de la Mairie

35330 LA CHAPPELLE-BOUËXIC

☎ 02 99 92.06.09 ou 06.24.28.45.70

sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Breizh Go en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Toutes les informations concernant les transports sont accessibles sur le site internet

<https://www.breizhgo.bzh/>

Y compris les horaires des transports scolaires.

Attention depuis le 3/01/2023 la ligne 6 est remplacée par la ligne 10.



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi/Mercredi : 14h à 17h

Vendredi/Samedi / 9h00 à 12h00

et de 14h à 17h

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi/Mercredi : 14h à 18h.

Vendredi/Samedi : 9h à 12h et de

Rue des Rochelles à MERNEL

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Avril 2023